

SEANCE DU JEUDI 07 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle Jean Moulin, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-huit décembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 15 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, DE OLIVEIRA Katia, LEROUX Bruno, GUEVARA Marie-Claire, MAÏSTRE Jean-Pierre, RIPPE Jean-Marie, GUIGNARD Didier, MAROC Agnès, LABORDE Florence, BILLAUDEL Virginie, RAUD Aurélien, GALLEGO Fabien, BROSSARD Valérie, RAIGNER Magali.

Secrétaire de séance : Mme GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Bâtiments

a. Logements

Les travaux sont en cours dans les logements n° 1 et 2 du Presbytère, l'avancement se réalise normalement.

Le n°1 sera prêt le 1^{er} février (sauf pour les meubles de la cuisine), son loyer est défini à 475 € / mois. Celui-ci est déjà loué.

Le n°2 sera disponible à partir du 1^{er} mars, son loyer est fixé à 630 € mensuel. Une subvention du Département de 8 055€ nous a été octroyée pour sa rénovation.

b. Rénovation des façades de la mairie

Lancement de l'appel d'offres, pour un début de travaux prévu en mars 2021 et une durée d'environ 6 mois.

Une commission d'appel d'offres a été mise en place, elle est composée de : M. Le Maire, Mme RAIGNER Magali, M. PITON Alain, M. MAISTRE Jean-Pierre, M. LEROUX Bruno, M. GALLEGO Fabien, Mme DE OLIVEIRA Katia, M. GUIGNARD Didier.

c. Ecole

La mise en place du nouveau self à l'école est une réussite. Il est pour tous plus confortable, car il est beaucoup moins bruyant pendant le service et provoque moins de risque de chutes d'aliments du fait de l'utilisation de plateaux.

Une subvention de 6 160 € nous a été attribuée pour sa réalisation.

Pour la réfection de la cour de l'école, nous avons obtenu une subvention de 8 760 €.

2) Voirie

Subvention obtenue au titre du fonds provenant des amendes de police : 21 633,25 €.

3) Eclairage du stade

Une réflexion est menée pour l'installation de lampes LED.

III. PLU

1) Modification n°1

Suite au rapport de l'enquête publique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur concernant la modification n°1 du PLU, le conseil municipal approuve le dossier définitif.

2) Modification n°2

Le conseil décide du lancement de la modification n°2 du PLU dont les objectifs sont :

- Des adaptations réglementaires mineures concernant les règles d'implantation des constructions neuves dans les zones du PLU liées à l'aérodrome de Jonzac-Neulles. Ces adaptations ont comme objet d'assouplir le règlement initial en vue de permettre l'aménagement de la zone d'activités aéronautiques portée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.
- La réduction partielle de la zone d'urbanisation différée 2AUa située au lieu-dit Chez Les Roux en vue d'un classement en zone directement constructible UB.

3) Révision allégée

Le conseil décide de prescrire la révision allégée du PLU dont l'intérêt est de permettre une extension mesurée du secteur 1AUg de l'aérodrome de Jonzac-Neulles. Cette extension a comme objet de permettre l'aménagement d'une zone d'activités aéronautiques portée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

Dans le cadre de cette procédure une concertation revêtira la forme suivante :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- insertion d'une mention dans un journal d'annonces légales, diffusé dans le département,
- mention du projet de révision allégée sur le site internet de la commune,
- affichage en Mairie et sur quelques panneaux d'information de la commune,
- mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie,
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- possibilité d'écrire au maire.

IV. PROJETS IMMOBILIERS

1) Lotissement « Bois de Gazeau »

Rétrocession à la commune de la voirie.

2) Lotissement « Les Peupliers »

Les plans du lotissement ont été présentés au conseil qui donne un accord de principe.

3) Achat de terrains « impasse du bar »

M. Le Maire informe les conseillers qu'il a finalisé l'échange avec le propriétaire. Compte tenu de la complexité du dossier un acte notarié sera dressé.

V. DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Pour pallier à l'absence de défense extérieure contre l'incendie dans certains villages, la commune décide de réaliser 1 programme 2021 composé de 5 citernes enterrées qui se situeront au cimetière, chemin des Joncs, chez Daufour, chemin de la Cheunerie, rue du stade.

Fin 2020 1 citerne hors sol a été retenue pour le village de chez Saboureau dont les travaux sont confiés à la RESE.

VI. VOIES COMMUNALES

M. le Maire informe les conseillers que des actes ont été réalisés, sous la forme administrative, pour l'acquisition par notre collectivité de différentes parcelles en bordure de voies communales. Le conseil décide de solliciter l'intégration de ces terrains dans le domaine public de la commune.

VII. ACHATS

- Gaz : le conseil valide l'offre de prix d'Antargaz qui est de 900 € HT/tonne
- 2 Ecrans + 3 claviers pour la mairie
- WIFI pour l'école : Mise en place de répéteurs wifi pour capter dans l'ensemble du bâtiment.

VIII. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

- 1) SYMBAS - M. RIPPE Jean-Marie

Lancement de l'enquête publique pour les travaux prévus sur les rivières par le bureau d'étude.

- 2) Commission « voirie » du 14 novembre 2020

M. PITON Alain informe les conseillers des prévisions de travaux pour cette année. Le programme définitif sera présenté après réception de tous les estimatifs.

- 3) CNAS Réunion de présentation aux nouveaux élus - Mme GUEVARA Marie-Claire

Le Comité National d'Actions Sociales est consacré aux agents travaillant dans la fonction publique, il remplace le comité d'entreprise pour notre collectivité.

Le Président de l'antenne départementale est M. GILLARD, Maire d'Ecoyeux.

Le conseil d'administration compte 22 membres dont la moitié est représentée par des élus et l'autre moitié par des agents.

La cotisation versée par notre collectivité est compensée par les aides obtenus par nos salariés.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- 1) Sous-Préfecture Jonzac

Mme LEPRETE Estelle a été nommée sous-préfète de Jonzac le 6 novembre 2020.

- 2) Remerciements

Le conseil municipal remercie Mme DE OLIVEIRA Katia pour la réalisation du bulletin municipal et M. RIPPE Jean-Marie pour la rédaction du compte-rendu sur la voirie.

Fin de la séance à 22h45.